

int – Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT)

- [Recherche d'affaires de CLOUT](#)
- [Précis de jurisprudence](#)
- [Thésaurus](#)
- [Correspondants nationaux](#)

(source: [Site de la CNUDCI](#))

Mise en place

La mise en place d'un "système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire" est une condition essentielle du développement des pays. Cela est particulièrement vrai lorsque les normes juridiques nationales et régionales sont harmonisées et que les acteurs du commerce international peuvent se référer à une loi qu'ils comprennent tous, qui soit neutre (c'est-à-dire qui n'impose pas de traitement différent selon le pays) et qui favorise la prévisibilité. La CNUDCI, organe juridique principal du système des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international, est chargée d'élaborer ce type d'instruments de droit commercial harmonisés.

L'interprétation uniforme de ces instruments est indispensable pour leur application effective dans le monde entier. Les tribunaux nationaux, les tribunaux arbitraux et les avocats doivent disposer à cet égard d'outils appropriés pour interpréter les textes en se référant à des normes internationales, et non à des concepts et traditions juridiques strictement nationaux. L'accès à l'information sur l'application des textes dans les différents pays du monde

revêt donc une importance cruciale, mais il n'est pas toujours possible.

Le système CLOUT a été conçu en 1988 pour résoudre ce problème et faciliter l'interprétation et l'application uniformes des textes de la CNUDCI par la collecte d'informations sur les décisions judiciaires et sentences arbitrales pertinentes rendues dans les pays qui appliquent ces textes. Il facilite une large diffusion de ces informations, permet ainsi aux utilisateurs de tenir compte des décisions rendues par des juges et arbitres de pays autres que le leur, et les y encourage, ce qui contribue à faire connaître ces textes au niveau international.

CLOUT est une ressource utile pour:

- Les praticiens
- Les universitaires
- Le monde des affaires
- Les étudiants

La base de données CLOUT

La base de données CLOUT permet de parcourir facilement plus de 1 300 sommaires sur 44 pays. L'ajout de nouveaux sommaires se fait généralement chaque mois.

Les utilisateurs peuvent accéder rapidement et facilement:

- Aux informations sur les décisions rendues dans différents pays;
- Aux sommaires, c'est-à-dire à des résumés succincts, qui attirent l'attention sur les questions clefs liées à l'application et à l'interprétation des textes de la CNUDCI;
- Au texte intégral des décisions dans la langue d'origine.

L'accès à la base de données, qui est disponible dans les six

langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), est gratuit et illimité à l'adresse: www.uncitral.org/clout/showSearchDocument.do?&lng=fr.

La base de données contient la jurisprudence concernant les instruments suivants:

- Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958) (la « Convention de New York »)
- Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974), telle que modifiée (Vienne, 1980) (la "Convention sur la prescription")
- Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (Hambourg, 1978) (les "Règles de Hambourg")
- Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) (la "CVIM")
- Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (1985)
- Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux (1992)
- Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by (New York, 1995)
- Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique (1996)
- Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (1997)
- Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (New York, 2005)

Collaborateurs du système CLOUT

Correspondants nationaux

Les correspondants nationaux forment un réseau international d'experts désignés par les États qui sont parties à une convention ou ont adopté un texte législatif fondé sur une loi type de la CNUDCI. Ils constituent l'épine dorsale du système CLOUT. Ils se documentent sur la jurisprudence de leur pays et établissent les sommaires qui sont ensuite publiés dans le système.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires sous forme de sommaires sont également bienvenues. Le secrétariat de la CNUDCI examine ces contributions et décide de les publier en accord avec les correspondants nationaux. Le secrétariat souhaite encourager les établissements universitaires, les professeurs de droit et les praticiens à contribuer directement au système CLOUT en envoyant des informations sur la jurisprudence pertinente.

Comment contribuer

Vous pouvez nous faire parvenir, dans l'une des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, des sommaires succincts de décisions judiciaires et sentences arbitrales interprétant un texte de la CNUDCI que votre pays a adopté. Le secrétariat éditera et indexera ces sommaires, et les publiera dans le système CLOUT. Il sera officiellement fait mention de votre contribution dans le sommaire.